

HORIZON

#50
Mars / Mai'18

LE JOURNAL D'UN VILLAGE DE CARACTÈRE
VERT-LE-GRAND www.vert-le-grand.com

④

Zoom sur

Le mystère du tableau
de l'église Saint-Germain



②

Dans le rétro

2018 : partage, bonheur
et engagement

⑥

Grand angle

Cimetière : une gestion et
un embellissement maîtrisés

⑩

Perspectives

Un bel exemple de
mise en valeur du patrimoine



Dans le rétro

2018 sous le signe du partage, du bonheur et de l'engagement



6 janvier 2018

Traditionnellement, le Maire a présenté ses vœux à la population. Ce rassemblement a permis à l' élu de revenir sur les moments forts de 2017. La liste est longue mais l'accent a été mis sur les travaux réalisés pour améliorer le cadre de vie, sur l'efficacité des installations de sécurité, sur la réussite des événements culturels passés, sur les rythmes scolaires et le retour d'une semaine à quatre jours, sur la révision du PLU... Jean-Claude Quintard s'est également engagé sur les perspectives 2018. Là encore, des aménagements de voiries au service du confort sont au programme... comme, dans un autre registre

la simplification des démarches administratives via internet. Au-delà des projets liés au fonctionnement du village, le premier magistrat a souhaité avant tout aux Grandvertois du « bonheur de vivre ». Il a également souligné l'importance de partager avec son entourage et de ne garder que le meilleur. Il a enfin félicité l'engagement très présent de chacun dans la commune, au regard des nombreuses associations actives, et a encouragé à maintenir ce bénévolat « pour que le village reste un lieu de proximité, d'union, et de bonheur ».



Les doyens à l'honneur

7 janvier 2018

Cette année encore, la salle Henri Boissière était comble et l'ambiance au beau fixe. Les 165 convives invités au déjeuner annuel offert par le CCAS ont été accueillis par le Maire, Jean-Claude Quintard et Marie-France Pigeon, Maire-adjointe chargée des affaires sociales.

Après les remerciements et une pensée pour les absents, le Maire a remis un magnifique bouquet de fleurs à Jacqueline Mauny, doyenne de l'assemblée alors que Marie-France Pigeon offrait une bouteille de champagne à son homologue masculin, Luce Coutté.

Comme on ne change pas une équipe qui gagne, *La Table du Hussard* a ensuite servi un succulent déjeuner et Marie-France et Jean-Paul ont animé l'après-midi en musique, pour le plus grand plaisir des nombreux danseurs.



Les Hivernales 14^e édition



19 janvier 2018

Pour cette nouvelle édition, la marionnette contemporaine a été mise à l'honneur. La Compagnie les Anges au Plafond a fait découvrir son spectacle *Une Antigone de Papier*. La salle Henri Boissière a été entièrement réaménagée pour l'occasion. La centaine de spectateurs a pu prendre place dans un espace scénique bifrontal. Une comédienne manipulatrice, accompagnée par deux violoncelles, a donné vie et voix à tous les personnages du mythe antique pour nous emmener dans un univers poétique et mystérieux.





Nicole
Sergent
Adjointe à la Culture

Pourquoi tant de mystère ?

Vous l'avez sans doute entraperçu lors de vos passages à l'église Saint-Germain sans pour autant le voir réellement ou découvrir de près sa composition... et pourtant ! Pourtant cette œuvre est bien présente et elle a nécessité d'être restaurée pour nous (re) dévoiler tous ses secrets !

Ce tableau serait une copie de « La Vierge à l'enfant » d'Antoon Van Dyck, peintre flamand ... mais nous ne savons pas à ce jour comment il est arrivé jusqu'au village.

Nous abordons dans la double page « zoom sur » cette rénovation et continuons les recherches pour lever le mystère.

Une chose est sûre, c'est notre volonté de poursuivre la rénovation de notre patrimoine, du château à l'église en passant par les œuvres qui ornent nos bâtiments... comprendre le passé artistique pour mieux le révéler au futur, fait partie aussi de nos missions.

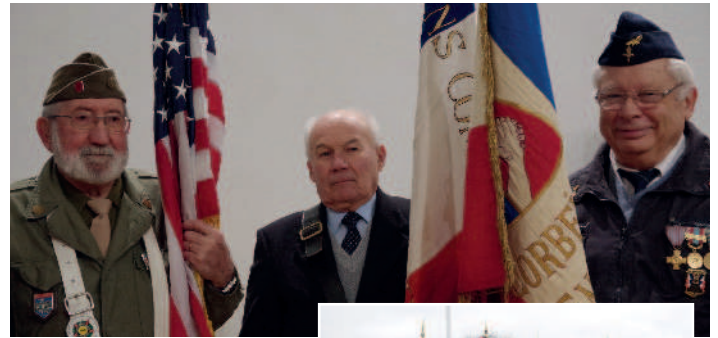


Classique et... du monde !



17 décembre 2017

Le Duo « Ondes musicales », composé de Janine Hingston à la flûte et au chant et de Olivier Danel à la guitare et au chant, a enchanté le public de l'église avec son répertoire de musique du monde et de musique classique. Bizet, Vivaldi, Schubert, Puccini, mais aussi des chants traditionnels irlandais, un après-midi bien agréable au cœur de l'hiver.



Hommage aux membres de l'équipage du B24 Liberator

3 février 2018 >



L'A.N.S.O.R.A.A (Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air) a rendu hommage aux membres de l'appareil américain qui s'est abattu en flammes sur Vert-le-Grand le 25 juin 1944. La cérémonie souvenir à la stèle B24 LIBERATOR était présidée par Jean-Claude Quintard, avec la collaboration de l'Association des Anciens Combattants de Vert-le-Grand sous la présidence de Monsieur Marais.

Étoile des neiges

24 février au 5 mars 2018

14 enfants sont partis cette année skier à la Chapelle d'Abondance, en Haute-Savoie. Ils étaient accompagnés de deux animatrices, Mélissa et Marine, et de la directrice, Marie Josée, du centre de loisirs.

Pour la première fois, le séjour était ouvert aux plus jeunes. Les enfants pouvaient s'inscrire à partir de 6 ans ! Cette décision a été très appréciée puisque sur les 14 enfants participants, 8 étaient de cet âge.

Un cours pour débutants et un cours de première et deuxième étoile étaient proposés. Les enfants sont tous revenus médaillés après avoir profité d'une neige abondante et de qualité ! Le groupe s'est également adonné aux plaisirs de la luge, du pique-nique sur les pistes, de la balade sur des chemins enneigés et de la sculpture de bonhommes de neige.

Chaque soir, une veillée était organisée comprenant des activités manuelles en rapport avec le ski ou la neige et des jeux de société. Les enfants étant bien fatigués, les veillées se terminaient rapidement afin de profiter d'une longue nuit de sommeil réparatrice et bien nécessaire.

Cette agréable semaine a donné envie aux enfants de repartir très vite. Un séjour d'été est donc prévu au mois d'août ! ✓



Patrimoine

Le mystère du tableau de l'église Saint-Germain

La municipalité fait restaurer un tableau de l'église Saint-Germain, exposé dans l'entrée depuis longtemps mais tellement assombri qu'il passait inaperçu. Le travail, confié à des artisans renommés, est en cours. Il permettra de déterminer qui en est l'auteur, de quand il date et comment il est arrivé à Vert-le-Grand... Car pour l'heure, le mystère reste entier, ou presque...



Une enquête minutieuse...

Quelques indices ont été réunis par Mme Mayeur, Conservatrice déléguée des Antiquités et Objets d'Art de l'Essonne. Le tableau serait une copie de « *La Vierge à l'enfant* » d'Antoon Van Dyck, peintre flamand (1599-1641). L'original de cette œuvre, exécutée vers 1630, est conservé au musée américain de l'université de Yale à New Haven. Pour en savoir plus : <https://artgallery.yale.edu/collections/objects/46672>

L'huile sur toile de l'église Saint-Germain représente aussi une « *Vierge à l'enfant entre deux anges musiciens* ». Elle aurait été réalisée par un peintre professionnel, copiste, au XVIII^e siècle. Reste à déterminer si c'est bien lui qui a rajouté une interprétation dans le plein cintre, en partie haute du tableau. Quant à savoir comment le tableau est arrivé jusqu'au village... et si c'était une commande, « *il serait prématuré de s'avancer* », selon Mme Mayeur, (même si l'on retrouve sa trace à Lisses, au Château de Beaufort appartenant à la famille Michaud de Montaran). Sa restauration permettra d'affiner la datation, et de savoir si l'œuvre émane d'un auteur unique. Le nettoyage pourrait notamment permettre de retrouver les initiales du peintre. L'enquête continue...



- 1 Restauratrice au travail.
- 2 « La vierge à l'enfant » © Yale Art Gallery.
- 3 Le tableau a été décroché et transporté, avec d'extrêmes précautions.

À patrimoine exceptionnel, restauration soignée

La restauration du tableau a été confiée à des experts, artisans professionnels, reconnus chacun dans leurs domaines. Christian Maury, Meilleur ouvrier de France, restaurateur de bois, a achevé la restauration de la dorure et de l'encadrement. Il a eu plaisir à travailler sur « *ce très beau cadre en chêne probablement encastré dans une boiserie, à l'origine* ».

La restauration de la peinture elle-même, confiée à Sonia Demianozuk, est encore en cours : elle demande beaucoup plus de temps car il y a de nombreuses étapes à respecter ainsi que des temps de séchage incompressibles entre chaque phase. Après avoir renforcé le support et rentoilé le tableau, Sonia se consacre au nettoyage de ce dernier avec des solvants. Il s'agit d'amincir progressivement, par toutes petites touches, le vernis qui avait jauni. Puis elle procèdera aux retouches de la couche picturale et à sa restauration. Un travail de fourmi et d'orfèvre !

Tout son travail, comme celui de M. Maury d'ailleurs, repose sur trois principes intangibles, en matière de restauration : stabilité, lisibilité et réversibilité des interventions sur les œuvres qui leurs sont confiées.

Rendez-vous au printemps pour que le voile soit levé sur ce trésor du patrimoine grandvertois... Et sur le mystère de ses origines !

Les élus au chevet du tableau

16 février >

Les élus, dont le Maire et son adjointe à la Culture Mme Sergent, Mme Gaiotti, Directrice Générale et Mme Rique, représentant la paroisse, ont pris la mesure de l'avancement des travaux de rénovation. Le tableau avait été rentoilé, le châssis refait et la phase de nettoyage était en cours. Débarrassé de la poussière qui l'éteignait, il apparaissait sous un jour nouveau.

- 4 Visite chez le restaurateur du cadre.
- 5 Élus chez la restauratrice du tableau.



“ Ils ont dit... ”

Nicole Sergent, Adjointe à la culture

“Après la rénovation de l'extérieur de l'église Saint-Germain, puis de l'intérieur et des vitraux, la commune a la volonté de continuer à restaurer son patrimoine. Voilà venu le tour du tableau, exposé dans l'entrée de l'église, mais tellement assombri qu'il passait inaperçu. J'ai rencontré les professionnels auxquels j'ai confié sa restauration au Salon des Artisans, organisé depuis 15 ans par la commune. Décroché en novembre, ce tableau devrait être solennellement inauguré au printemps. ”



date de l'œuvre inconnue

Début XVIII^e vraisemblablement, comme l'atteste la présence de putti, petits anges en partie haute du tableau



de père inconnu...

à ce jour !



2,74 x 1,63 m

(il est constitué de 4 lavis horizontaux cousus les uns aux autres)



coût de la restauration :

14 284 €

dont :

- participation de la commune : 8 284 €
- participation de la Communauté de Commune du Val d'Essonne : 6 000 €

Cimetière

Une gestion et un embellissement maîtrisés

Mené depuis une dizaine d'années, la remise en état, l'agrandissement et l'embellissement du cimetière touche à sa fin. Un projet auquel tenait particulièrement la municipalité. Reste à l'enrichir d'un lieu où abriter les cérémonies et d'un espace qui rassemble les vestiges recueillis. Coup de projecteur sur les réalisations passées et à venir.



Phase 1 : la reprise des concessions

À l'heure actuelle, la commune ne vend plus de concession perpétuelle. Toutes les concessions sont désormais trentenaires (pour un coût de 50 €). Cette évolution a conduit la municipalité à une longue période de reprise des concessions et de récupération des caveaux abandonnés. « Une opération lourde » qui a pris parfois des allures d'enquête policière ! Il faut retrouver les descendants des personnes inhumées dans les tombes à l'abandon, ce qui n'est pas toujours chose aisée, et leur demander s'ils souhaitent renouveler le bail. Dans le cas contraire, les ossements sont extraits des caveaux et rassemblés dans l'ossuaire communal. Si les caveaux abandonnés répondent encore aux normes en vigueur, ils sont remis en usage et réattribués. Sinon, des carrés de verdure sont créés à leur emplacement. Ce processus, très encadré par la loi, s'est étalé sur de longues années.

Phase 2 : l'agrandissement du cimetière

Il y a maintenant plusieurs années que la superficie du cimetière a été agrandie. Dans le « nouveau cimetière » un Jardin du Souvenir a été créé pour permettre aux familles la dispersion des cendres de leurs défunts. Un espace « Colombarium » a également été installé pour accueillir les urnes. La possibilité d'acheter une concession pour y déposer les urnes reste possible (cavernes).



La municipalité a aussi eu à cœur d'embellir les lieux. Des cyprès, houx à feuilles de châtaigner et tilleul ont été plantés à chaque extrémité des travées, le long de l'allée centrale. La mairie se réjouit de recevoir les compliments des Grandvertois à ce propos.

Cet endroit demande à être respecté comme un lieu de souvenir car il touche l'intimité de chacun d'entre les habitants. Avec le plan mis en œuvre, la commune a souhaité garantir une propreté et une qualité d'accueil agréable. Elle s'y consacre avec les ressources humaines que sont les siennes et avec les exigences environnementales (zéro phytosanitaire).



Le Conseil Municipal d'Enfants rend hommage aux Grandvertois tombés sur le champ de bataille

Le 11 novembre dernier, afin de marquer l'aboutissement des travaux de grande envergure menés dans le cimetière, les enfants du Conseil Municipal d'Enfants ont été conviés. Ils ont rejoint le conseil municipal pour déposer la traditionnelle gerbe de fleurs devant le monument dédié aux morts tombés pendant la Grande Guerre. Ils ont également fleuri individuellement chaque tombe de ces Grandvertois tombés sur le champ de bataille « Morts pour la France ».

Informations pratiques
 Pour vous renseigner et réserver votre concession, adressez-vous à la mairie. Les tarifs et conditions d'inhumation vous seront communiqués ainsi que toutes les démarches à effectuer.

Bon à savoir : il existe aussi un « carré des indigents » pour les personnes les plus démunies.



Le saviez-vous ?

Une commission cimetière a été lancée début février 2018, avec pour objectif la mise en valeur du cimetière, réaménagé depuis plusieurs années. Cette opération de grande envergure va s'achever et s'incarner dans plusieurs réalisations.

La mise en valeur des vestiges - anciennes pierres sculptées et grilles, récupérées après la reprise des concessions - qui seront exposés dans un espace dédié. En discussion également, un « kiosque » pour pouvoir abriter les Grandvertois en cas de pluie ou de trop forte chaleur. La mairie se soucie de leur bien-être lors des cérémonies de funérailles et réfléchit à une solution esthétique, toujours dans un souci d'embellissement du cimetière. Enfin, le 11 novembre 2018, à l'occasion du centenaire de la fin de la Grande Guerre, des palmes en bronze créées pour l'occasion seront déposées pour orner chaque tombe des « morts pour la France. » Une façon pérenne pour les Anciens Combattants et la municipalité d'honorer la mémoire des Grandvertois qui ont donné leur vie pour leur pays.



Les enfants du Conseil Municipal d'Enfants ont fleuri individuellement chacune des tombes de nos soldats morts pour la France.

”



Mais qui es-tu ?



”

Rencontre avec le porte-drapeau des anciens combattants !

Breton de naissance et grandvertois d'adoption, Lucien Guillemot a participé à la guerre d'Algérie au sein du Groupe de Transport 385. Démobilisé en 1958, il rejoint le village en 1962, où il fait construire sa maison qu'il occupe toujours.

Qu'est-ce qu'un porte-drapeau ?

Il s'agit de quelqu'un qui porte le drapeau à chaque cérémonie officielle ou décès d'un ancien combattant. Cela fait une trentaine d'années que j'occupe cette fonction au sein de l'association des anciens combattants du village.

Qui garde le drapeau ? Que représente-t-il ?

Notre drapeau est toujours à la mairie en dépôt, je vais le chercher lorsque j'en ai besoin pour un événement. C'est notre emblème ! Il représente tous les anciens combattants de Vert-le-Grand, de la guerre 39/45 et de la guerre d'Algérie. Nous n'avons plus de combattants de 14/18 ou d'Indochine.

Quels sont les temps forts de l'année ?

Le moment le plus fort c'est le 11 novembre, mais pour moi c'est normal ! Il y a aussi le 8 mai évidemment, la libération du village le 22 août... Depuis l'an dernier, nous commémorons aussi l'équipage d'un avion américain, qui s'est écrasé en juin 1944 à la ferme des Noues. C'était un moment émouvant en 2016, car nous avons reçu les enfants du pilote.



C'est (bientôt) le moment !

De retrouver Lucien Guillemot lors des commémorations de la seconde guerre mondiale.

RDV le 8 mai prochain,
pour une cérémonie sur la place de la mairie,
suivie d'un déjeuner.

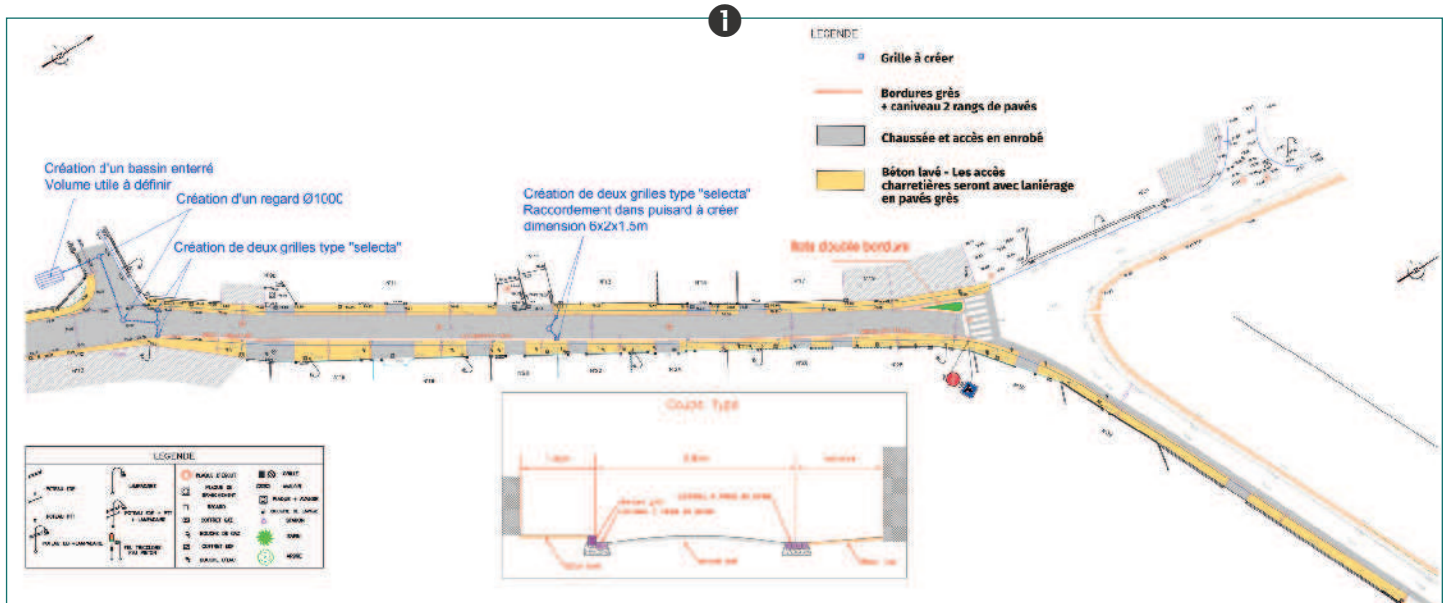


Point de vue

« Il est très important pour les habitants du village de se retrouver derrière le drapeau des Anciens Combattants lors des manifestations commémoratives en souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour qu'aujourd'hui nous puissions vivre en paix. Merci Lucien. »

Jean-Claude Quintard, Maire.

Travaux de voirie Et maintenant... la rue des Herses



Le programme de rénovation de la voirie se poursuit cette année avec la dernière phase de travaux de la rue des Herses. Il est réalisé dans le cadre d'un marché à bons de commande qui permet de bénéficier de tarifs négociés.

La rue des Herses entre dans le champ d'application du plan de circulation de la commune et plus particulièrement dans la proximité du centre village. Le profil actuel de la rue des Herses présente des difficultés de calibrage, pour une voie à double sens, dépourvue de trottoirs sur un linéaire important, engendrant des problèmes de sécurité pour les piétons. Ces travaux visent ainsi, à offrir un meilleur espace de sécurité aux riverains, dans la continuité des travaux déjà effectués rue Saint-Pierre, avec la mise en sens unique de la rue. Des inspections de toutes les fonctions en place seront réalisées avant le démarrage des travaux, qui s'étaleront sur une période de trois mois, pendant lesquels toutes les dispositions seront prises pour ne pas entraver la vie quotidienne des usagers. Début des travaux : **courant avril 2018**.



Accessibilité et assainissement

La réfection de la voirie consiste à préserver un trottoir d'une largeur réglementaire de 1,40 m, une largeur de chaussée d'environ 5,00 m et un traitement de l'accotement opposé selon l'espace résiduel. Au-delà des travaux, le recueil des eaux de ruissellement fait l'objet d'une attention particulière et de sujétions innovantes.

Ces travaux intègrent chaque fois que cela est nécessaire, l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques, l'assainissement des eaux pluviales et usées, ainsi que la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite des cheminements piétonniers.

L'aspect esthétique de la commune et le souci de respecter la réglementation ont conduit la maîtrise d'œuvre à concevoir un projet qui fait écho aux précédentes réalisations tant dans la qualité des matériaux retenus que dans la configuration des espaces dédiés aux piétons comme aux automobilistes.



- 1 3^e phase de la rue des Herses.
- 2 Fin du projet carrefour avec le chemin des pins.
- 3 Vue sur le carrefour rue de la croix Boissée, rue des Marquants, avec la rue des Herses.

Domaine de la Saussaie Un bel exemple de mise en valeur du patrimoine



Point avec Mme Maël de Quelen, architecte en chef des Monuments Historiques, qui dirige les études de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du Domaine de la Saussaie. Cet élément fondamental du patrimoine va retrouver petit à petit son authenticité, car, dans un souci de maîtrise des dépenses publiques, la mairie va procéder étape par étape.

Horizon : Madame, vous êtes chargée du grand chantier de restauration du Domaine de la Saussaie...

Maël de Quelen : Oui. Le Domaine de la Saussaie, sorte de grande plateforme entourée de douves, est composé de plusieurs bâtiments : le corps de logis aussi appelé château, le bâtiment de la Bourdaisière, le pigeonnier, la bergerie et l'orangerie. Chacun à son tour, sera restauré, selon la volonté de la mairie qui a à cœur de donner accès à ce domaine aux Grandvertois. Elle veut leur offrir la jouissance de la Saussaie, riche élément du patrimoine local, et lui redonner son allure originelle.

Horizon : Pourriez-vous nous détailler le déroulement de la restauration de ce Domaine ?

Maël de Quelen : Ce chantier de grande envergure aura lieu en plusieurs étapes. La première concerne La Bourdaisière. Les travaux, urgents, de mise hors d'eau et hors d'air, débiteront au printemps. Ils se limiteront aux parties hautes ; le niveau inférieur est actuellement en bon état et sert à accueillir des réceptions. Couverture, charpente, cheminées et corniches seront restaurées. Quant aux lucarnes, qui avaient été agrandies, elles retrouveront leur aspect initial.

Horizon : Quel principe préside à ces travaux ?

Maël de Quelen : Celui de l'authenticité. En effet, il s'agit de conserver au bâtiment son aspect ancien, strictement à l'identique. A cet effet, des tuiles de quatre teintes différentes et de longueurs inégales sont par exemple utilisées. La toiture de cette longère retrouvera ainsi sa belle allure ancienne non standardisée !

Horizon : Quels sont les autres travaux planifiés ?

Maël de Quelen : La restauration du pigeonnier suivra. Ce bâtiment qui abritait les anciennes écuries et dont la belle tour de plan carré servait de nichoir aux pigeons, comme son nom l'indique, sera également mis hors d'eau. Son affectation future n'est pas encore actée.



- ① Le Château.
- ② Le pigeonnier.
- ③ La Bourdaisière.
- ④ Le Domaine entouré de douves.

Horizon : Reste à faire le diagnostic des travaux pour le château, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques...

Maël de Quelen : La mairie m'a confié une mission d'état des lieux complet du clos couvert et des structures affaiblies du corps de logis principal, afin de déterminer le degré de restauration à prévoir, le cahier des charges des travaux et le chiffrage de ces derniers.

Horizon : Un mot de conclusion sur ce grand chantier ?

Maël de Quelen : Ce projet est très positif et dynamisant car c'est un exemple remarquable de mise en valeur, de transmission et de mise à disposition des habitants d'éléments du patrimoine local. Cette démarche de la mairie du village va dans le bon sens et serait à généraliser.



Dates-clefs

Jeudi 12 avril

Réunion de préparation de chantier avec les trois entreprises retenues, l'architecte et le coordonnateur S.P.S.

Deuxième quinzaine d'avril

Début des travaux

Tous les jeudis matin

Réunion de chantier



La rénovation complète de l'Orangerie

L'Orangerie, sorte de « serre » dans laquelle les plantes fragiles étaient stockées en hiver, est un bâtiment fait de verrières qui laissent largement entrer la lumière. Le choix de la mairie d'en faire un lieu pour des activités artistiques associatives est particulièrement pertinent car l'éclairage sera idéal. Des ateliers de poterie, sculpture et modelage y seront abrités. Les travaux de réaménagement de ce bâtiment le convertiront en un lieu culturel pour les Grandvertois.

Tribune de l'opposition

Un Nouveau Souffle pour Vert-le-Grand

“ Un village illuminé !

Félicitations aux membres de la commission, pour les décorations festoyantes de la Place de la Mairie, un effort d'amélioration constante que nous saluons. ☺

Projet immobilier Cœur de Village !

Les domaines (services de l'État) après avoir fait une première estimation à 1 950 000 € nous impose de vendre le foncier au minimum à hauteur de 1 350 000 € alors que le promoteur n'en propose que 900 000 €. À ce jour la commission chargée d'étudier le concept architectural ne s'est toujours pas réunie. Où en est-on des engagements ? ☹

6 millions d'euros de perte sèche !

Monsieur le Maire et une partie du Conseil Municipal ont décidé d'annuler le contrat nous liant à la Semaer (ex SEMARDEL) **la commune ne touchera plus que 1,50 € la tonne de déchet enfoui au lieu des 2,25 €**, soit une perte de 6 millions d'euros **sur l'ensemble du contrat**. Les Grandvertois auraient-ils été trompés par la majorité ? **Pourquoi ACCEPTER une perte de 250 000 € par an ?** Nous réclamons la gratuité de la collecte à Vert-le-Grand ! Pour votre information la Semaer malgré une trésorerie excédentaire, n'a toujours pas honoré ses factures auprès de la mairie depuis 2016. ☹ ”

Stéphane Huet et Pascal Bovis,
des Élus à votre écoute



**Renouveau
pour Vert-le-Grand**

“ Jusqu'à présent, une convention liant la commune et la SEMARDEL instituait une taxe de 2,25 € par tonne de déchets entrant dans ses installations. Lors du conseil municipal du 29 septembre 2017, il a été proposé et voté (11 voix pour, 3 abstentions et 5 contre), une nouvelle convention fixant cette taxe à 1,5 € euros par tonne. Il en résulte une perte de 250 000 € par an pour la commune !

L'argument avancé par la majorité a été de négocier avec la SEMARDEL une contribution supplémentaire de 0,75 € la tonne. Il semble difficile de croire que cette dernière accepte et renonce au cadeau qui lui est fait.

De plus, pas de nouvelle du projet centre village malgré la précipitation à faire voter ce dernier.

Les feux installés aux entrées du village ont-ils eu une influence sur le nombre de véhicules traversant le village ? Nous ne disposons pas aujourd'hui d'éléments chiffrés permettant de mesurer l'impact de ces installations.

Document transmis le 12 février 2018 sur demande de la mairie. ”

Contactez vos élus :
Françoise Magyar - Philippe Bouillaguet



Dans votre agenda

CHANTIER CITOYEN AVEC LE SIARCE
Du 23 au 27 avril 2018
(www.siarce.fr)

COMMÉMORATION
Mardi 8 mai 2018

ESSONNE VERTE ESSONNE PROPRE
Samedi 26 mai 2018

REPRÉSENTATION THÉÂTRE
Samedi 9 juin 2018

FÊTE DU RAM + LES 20 ANS
Dimanche 10 juin 2018

GALA GR
Samedi 23 juin 2018

**COMMÉMORATION À LA STÈLE
DES AVIATEURS AMÉRICAINS**
Samedi 23 juin 2018

FÊTE DES ÉCOLES
Vendredi 29 juin 2018

CHANTIER BRISEFER AVEC LE SIREDOM
Du 30 juillet au 5 août 2018
(www.siredom.fr)

**SÉJOUR ÉTÉ EN ARDÈCHE
DU CENTRE DE LOISIRS**
22 au 30 août 2018



SAVE THE DATE !

Fête du village
25, 26 et 27 août 2018



Agenda de l'Espace Public Numérique

Tout au long de l'année :

Initiation, formation et accompagnement à l'informatique, la bureautique, l'Internet, l'image, le numérique.

Se renseigner au 01 64 56 60 24.

© Claude Lerenard

Les Rendez-vous de la médiathèque

Vendredi 6 avril

16h : Les seniors à la page ! Lecture, causerie, atelier jeux d'écriture. À la MARPA / ouvert à tous.

20h : Club de lecture Les millefeuilles. À la médiathèque / ouvert à tous.

Samedi 7 avril, 15h

« VAKI KOSOVAR », récits de vie et contes traditionnels d'un Albanais du Kosovo à Paris. Spectacle de la Compagnie Atelier de l'Orage, de et par Simon Pitaqaj. À la médiathèque / tout public à partir de 8 ans. Sur réservation au 01 64 56 90 93.

Vendredi 4 mai

16h : Les seniors à la page ! Lecture, causerie, atelier jeux d'écriture. À la MARPA / ouvert à tous.

20h : Club de lecture Les millefeuilles. À la médiathèque / ouvert à tous.

Du 25 mai au 20 juin

Exposition des élèves des ateliers arts plastiques du Foyer rural. À la médiathèque / ouvert à tous.

Jedi 31 mai, 10h30

Les bébés lecteurs. À la médiathèque / inscription conseillée au 01 64 56 90 93.

Vendredi 8 juin

16h : Les seniors à la page ! Lecture, causerie, atelier jeux d'écriture. À la MARPA / ouvert à tous.

20h : Club de lecture Les millefeuilles. À la médiathèque / ouvert à tous.

Dimanche 10 juin, 16h

Rencontre avec l'écrivaine Marie-Hélène Lafon : cycle « Les nouvelles du jour ». À la médiathèque / ouvert à tous.

Médiathèque municipale - 27 rue de la Poste
tél : 01 64 56 90 93 - bmvlg@orange.fr
www.mediathèque.vertlegrand.com

Ouverte pendant les vacances scolaires aux mêmes horaires

À la découverte de « l'île intense »



16 février 2018

Toute la beauté de l'île de la Réunion révélée

Dans le cadre de la Commission culture, c'est devant une salle comble que M. Claude Lerenard nous a emmenés dans les airs et nous a fait visiter La Réunion, joyau de l'Océan indien.

Les nombreux voyages de M. Lerenard, qui a fait sa carrière en tant que mécanicien navigant sur Boeing 747 Air France, l'ont conduit à plusieurs reprises vers l'île de la Réunion. Une île qui a su le conquérir et dont il a souhaité nous faire partager les sites remarquables.

Passionné de vol, il passe son brevet de pilote privé en 1972, et c'est tout naturellement qu'il emmène famille et amis, à bord de son petit avion, faire le survol de l'île de la Réunion.

Le manche dans une main et l'appareil photo dans l'autre, il réalise ainsi une série de photos, permettant de découvrir sous une forme captivante, vue d'en haut, les sites exceptionnels de cette île.

De plus, ce qui rend la présentation de Claude si intéressante, est que, adepte également de randonnées pédestres, il nous fait partager ces mêmes sites, sous un angle différent, vus du sol.

Certains endroits insoupçonnés de l'île ne se révélant qu'aux promeneurs ou au contraire qu'aux aviateurs, nous avons eu la chance de tout voir !

Afin que l'immersion soit complète, il nous a raconté la création de cette île il y a 2 millions d'années, son histoire, ses premiers habitants, la canne à sucre, la fabrication du rhum, la culture du café, de la vanille...

Cette île n'est pas qualifiée d'intense par hasard ; entre son climat très différencié entre l'ouest et l'est, ses paysages volcaniques, mais aussi la beauté de ses cascades, elle révèle une nature sauvage époustouflante que nous avons eu la chance de découvrir, en images, au cours de cette présentation, grâce à M. Lerenard, que nous remercions chaleureusement.

La soirée ne pouvait se terminer que par un repas réunionnais, qui s'est déroulé au restaurant « Le Grand Vertois » dans la convivialité et la bonne humeur.

L'île de la Réunion – Département français, au cœur de l'Océan Indien

D'une superficie de 2 512 kilomètres carrés, La Réunion est située dans l'archipel des Mascareignes à environ 684 kilomètres à l'est de Madagascar et à 172 kilomètres à l'ouest-sud-ouest de l'île Maurice. Il s'agit d'une île volcanique créée par un point chaud : **culminant à 3 071 mètres au piton des Neiges**. La Réunion n'a été habitée qu'à compter du milieu du XVII^e siècle ; elle devient l'île Bourbon (nom de la famille royale) lors d'une escale de la Compagnie française des Indes orientales sur la route des Indes puis, à partir des années 1710, une véritable colonie, esclavagiste, pratiquant la culture du café. Elle est rebaptisée de son nom actuel, en 1815 suite à la rétrocession de l'île par les Anglais à la France.



Règles d'or du « bon grandvertois » !

Personne n'est parfait, c'est bien connu ! Mais dans notre village, comme partout en France, l'idée que nous puissions améliorer notre « vivre ensemble » par quelques règles de bon sens, peut être retenue. Les élus ont bien conscience que certaines règles feront sourire les lecteurs d'Horizon mais, si elles ont été écrites, c'est précisément parce qu'elles ne sont pas toujours mises en œuvre ! Au nombre de 10...



1 En 1, on trouve donc « **Le respect des limites de vitesse** »... légal sans doute mais des survitesses pas toujours constatées alors, la précision du compteur est de mise, surtout dans les zones 20 et 30 dans le village !



4 « **Je demande l'autorisation pour faire des travaux** ». Oui, pour construire, agrandir, rénover ou simplement édifier une clôture, un permis ou une déclaration de travaux est le plus souvent nécessaire.



2 « **Je ne stationne pas mon véhicule sur les trottoirs** ». La règle rappelle que ceux-ci sont destinés aux seuls piétons et poussettes, et aux personnes à mobilité réduite, ne l'oublions pas ! Sans commentaires...



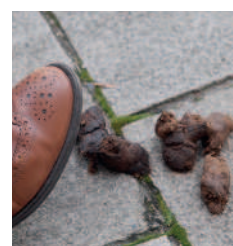
5 « **J'entretiens ma propriété et ses abords** » ... car j'ai des voisins et d'autres villageois empruntent le trottoir devant chez moi, et, dans tous les cas, je facilite le travail de la collectivité, en matière d'écoulement des eaux par exemple.



3 « **Je trie correctement mes déchets** ». Depuis bien longtemps, l'exercice est rendu possible par nombre de moyens collectifs déployés alors... gagnons quelques places dans le classement international car nous ne sommes pas toujours bons élèves ! L'accès à la déchetterie est... gratuit !

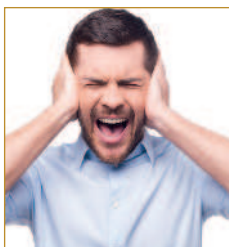


6 « **Je suis responsable de mes animaux** ». Sujet sensible pour un maire qui, dans sa carrière, entend souvent parler des fameuses « crottes de chiens » ! Le meilleur ami de l'homme peut hurler en son absence et il lui est interdit de divaguer dans les jardins d'enfants... entre autres !





7 « Je n'utilise pas ma tondeuse le dimanche » ou ma perceuse pendant les heures de repas. Je consulte les horaires autorisés en mairie et je préviens mes voisins pour l'anniversaire exceptionnel du petit dernier !



9 « Je suis courtois dans un espace public ». Du bon sens... un principe d'éducation. Tout un chacun doit être respecté dans sa fonction !



8 « Je privilégie le dialogue avec mon voisin » car il y a toujours une solution à l'amiable avant le maire ou les gendarmes ! Et quand il est âgé, je prends souvent des nouvelles de lui... solidarité oblige.



10 Le bonus : « je m'engage dans une association ». Je n'attends pas tout des autres. Je cherche à comprendre et me rendre utile plutôt que de critiquer. Je participe aux manifestations organisées et donne un peu de mon temps pour faire vivre ma commune. Tout un programme !



Le texte officiel des « 10 règles d'or du bon grandvertois » est disponible en mairie et sur le site internet www.vert-le-grand.com

Club de foot

ERRATUM : Petit retour sur le dernier Horizon où une erreur s'est glissée, notre jeune joueur Marty Antoine n'est pas le meilleur buteur du club de Lyon mais du club de Vert-le-Grand pendant deux saisons d'affilées.

Un petit clin d'œil à notre équipe seniors qui a pu atteindre le quatrième tour de la coupe de France pour la seconde fois de son histoire mais qui malheureusement a été battue 2 à 0 en vendant chèrement sa peau face à une équipe de Garches-les-Gonnesse évoluant en départementale 1. Félicitations aux garçons ainsi qu'au staff et un remerciement plus particulier à Monsieur le Maire de Vert-le-Grand et à son équipe technique pour nous permettre de travailler, d'évoluer sur des infrastructures toujours bien entretenues et de qualité. Pour finir, je profite de cet article pour vous présenter notre nouvelle devise « **LE TERRAIN EST NOTRE EMPIRE, POUR VAINCRE OU Y PÉRIR** ».

Le président, Monsieur François-Xavier Trésorier





État civil du 1^{er} septembre 2017 au 26 février 2018

Mariages

BONDUELLE Samuel
et RASTORGUYEVA Mariya, Andreevna
5 octobre 2017

POIRSON Fabien, André, David
et LEROY Diane, Madeleine, Jeannine,
25 novembre 2017

Naissances



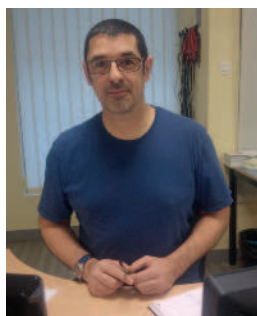
GARRIGOU Elora
29 septembre 2017



NOZIERE Ethan
25 octobre 2017



ABRANTES Mila
29 octobre 2017



Bienvenue à notre nouvel agent EPN, Dominique Rose

Après une carrière de bibliothécaire, il se spécialise dans le numérique et assure la mise en route d'un pôle numérique au sein d'une médiathèque. Aujourd'hui responsable de l'EPN (Espace Public Numérique) de notre village, il propose des ateliers de découverte, d'initiation, d'accompagnement et de dépannage aux Grandvertois. Pour rappel, l'EPN est un service municipal gratuit accessible à tous ; n'hésitez pas à venir faire appel aux services de Dominique et à la mise à votre disposition de 5 ordinateurs et leur environnement, avec un accès libre à Internet.

Twitter : @epnvlg / Instagram : @epnvlg / Facebook : /epnvlg



Le printemps est là, l'envie de jardiner aussi !

Quelques règles importantes à connaître

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Peut-on brûler des déchets verts (végétaux) dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits verts produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin, à l'air libre :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Vous pouvez :

- déposer les déchets verts en déchetterie,
- ou les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Mairie

Tél. : 01 64 56 02 72 / Fax : 01 64 56 22 55
Mail : commune-vert-le-grand@wanadoo.fr
Site : www.vert-le-grand.com
Horaires d'ouverture au public :
• Lundi, mardi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
• Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
• Samedi de 8h30 à 12h

EPN - Espace Public Numérique

Tél. : 01 64 56 60 24
Mail : epn.vlg@gmail.com
Horaires d'ouverture au public :
• Mardi et vendredi de 17h à 20h
• Mercredi de 14h à 19h
• Samedi de 10h à 13h
Animateur : Dominique ROSE

Médiathèque

Tél. : 01 64 56 90 93
Mail : bmvlg@orange.fr
www.mediathèque.vertlegrand.com
Horaires d'ouverture au public :
• Mardi et vendredi de 15h à 20h
• Mercredi de 14h à 19h
• Samedi de 10h à 13h
Responsable : Françoise ROQUES

Point emploi

Pour faciliter les démarches des demandeurs d'emploi et les aider dans la rédaction de leur curriculum vitae, un agent communal est à leur disposition au service social. Consultation de la presse spécialisée possible aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie.

Relais Assistantes Maternelles

Accueil sur rendez-vous :
• Le lundi de 14h30 à 17h
• Le mardi de 13h30 à 17h
• Le jeudi de 15h à 19h
Animations assistantes maternelles / enfants :
Les enfants sont accueillis les mardis et jeudis de 9h30 à 11h30.
Contact : 01 64 56 84 29
Mail : ramchristinetreptel@wanadoo.fr
Permanences téléphoniques :
• Le lundi de 13h30 à 14h30
• Le jeudi de 14h à 15h
Animatrice : Christine TREPTEL

Services périscolaires

Fournir le dernier avis d'imposition et le relevé des allocations familiales pour déterminer les tarifs applicables.
Cantine : Inscriptions et annulations en mairie au plus tard le jeudi pour la semaine suivante par écrit. Uniquement en cas de maladie (absence de l'école) la radiation sera possible le jour même avant 8h30 (répondeur).
Garderie : pour tous les enfants de la maternelle au CM2 Elle a lieu 4 fois par semaine les jours d'école de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h.
Étude : pour tous les enfants du CE1 au CM2. Elle a lieu 4 fois par semaine les jours d'école de 16h30 à 18h.
Le règlement des services périscolaires se fait chaque mois après réception de la facture.

Centre de loisirs

Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h.
Pour tous les enfants de la maternelle au CM2. S'adresser en mairie pour l'inscription.
Fournir le dernier avis d'imposition et le relevé des allocations familiales pour déterminer les tarifs applicables.
Contact : 01 64 56 90 97
Responsable : Marie-Josée OGÈS

Police municipale

06 89 64 31 99

Gendarmerie de Bondoufle

01 60 79 72 00